

Rapport public Parcoursup session 2024

INSTITUT VATEL ECOLE HOTELIERE - Formation professionnelle - Formation professionnelle - Manager en hôtellerie internationale (Bac +3) - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

INSTITUT VATEL ECOLE HOTELIERE - Formation professionnelle - Formation professionnelle - Manager en hôtellerie internationale (Bac +3) - en apprentissage (44294)

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de vœux confirmés | Nombre de contrats saisis |
|---|-----------------|--------------------|----------------------------|--------------------------|---------------------------|
| INSTITUT VATEL ECOLE HOTELIERE - Formation professionnelle - Formation professionnelle - Manager en hôtellerie internationale (Bac +3) - en apprentissage (44294) | Jury par défaut | Tous les candidats | 30 | 242 | 26 |

Les critères utilisés en 2024

| Champs d'évaluation | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|--|--|---------------------------------|
| Résultats académiques | Résultats dans les matières hors spécialités | bulletins de première et de terminale | Très important |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Méthodologie de travail et capacité à s'exprimer à l'oral et à l'écrit | Relevé des notes anticipées au BAC | Très important |
| Savoir-être | Implication dans sa scolarité et dans un groupe classe | Commentaires sur le comportement et le respect de la discipline | Essentiel |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Connaissance de la formation dispensé et motivation | Projet professionnel et lettre de motivation | Important |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Participation à des activités extrascolaires et ou sortives | Membre actif d'une association, délégué de classe, membre d'un BDS BDE | Complémentaire |

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

L'ensemble des dossiers a été lu par les Responsables Admissions des campus et la Direction des Admissions. Les critères d'évaluation déterminants se sont révélés être les lettres de motivation, les renseignements concernant les expériences professionnelles et les mentions relatives au comportement en classe et absences.

Les candidats déclarés admissibles ont été invités par mail à passer un concours écrit et un entretien oral de motivation.

Les résultats à ce concours ont déterminé l'envoi d'une proposition d'admission.

Le contrat d'apprentissage permet de finaliser l'inscription à la formation.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Lors de la rédaction de votre motivation, parlez de vous, de **votre** appétence pour le secteur de l'hôtellerie restauration et plus spécifiquement pour l'école Vatel. Une intelligence artificielle peut corriger votre orthographe, mais elle ne pourra jamais exprimer votre personnalité et votre engagement, donc prenez le temps de rédiger ces éléments.

De plus, les éléments concernant vos activités extra-scolaires, vos stages... sont très souvent négligés, écrits à la va-vite et pas suffisamment mis en lien avec la formation demandée. Cela fait partie des éléments majeurs de votre candidature, soyez vigilants. Enfin, vous devez faire un choix de campus, pas de multicandidature.

Signature :

Delphine CINQUIN,

Chef d'établissement de l'établissement INSTITUT
VATEL ECOLE HOTELIERE